

LES RÉGATES DELEN

DU MARDI

AVIS DE COURSE

Coupe d'été Europ'Sails

Tous les Mardis du 7 Juillet au 22 Septembre 2020

À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENEVE

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENEVE

Présidente du comité d'organisation : Jean-Luc Lévêque (+41 78 823 34 73)

Directeur de course : Eric Arnulf (+41 79 405 22 31)

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- 1.3 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.4 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.5 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.6 En cas de traduction du présent AC, et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

- 2.1 Les bateaux sont tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux jaugeés SRS 2020, non Jaugeés, multicoques et dériveurs.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur le site web www.nautique.ch au plus tard le 30 juin 2020.
- 3.3 Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING et de la réglementation 19 de World Sailing.
- 3.4 Les concurrents devront arborer le pavillon de groupe qui leur est remis :
 - Rectangle Noir marqué DELEN pour le Groupe 1
 - Rectangle Bleu marqué DELEN pour le Groupe 2
 - Rectangle Blanc marqué DELEN pour le Groupe 3Les groupes seront définis à la clôture des inscriptions. Les bateaux seront regroupés en fonction de leur rating (handicap) SRS et de leur nombre, ceci afin de former des groupes homogènes.
- 3.5 Le comité d'organisation sera à votre disposition à l'entrée de la SNG devant la capitainerie tous les mardis de 17h45 à 18h15, afin de vous remettre vos pavillons de groupe, les IC ainsi qu'une carte d'accès à la SNG pour les non-membres.



DELEN

SUISSE



4. FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite

5. PROGRAMME

5.1 Tous les mardis du 7 juillet au 29 septembre 2020

5.2 Premier signal d'avertissement :

Les mardis du 7 juillet au 8 septembre à partir de 19h00

Les mardis 15 et 22 septembre à partir de 18h45

5.3 Festivités à thèmes tous les mardis après la régates.

5.4 Remise des prix : la date sera communiquée ultérieurement.

5.5 Nombre de course :

Il est prévu de courir 1 manche par mardi.

Le comité de course peut envoyer un deuxième départ. Dans ce cas le bateau « arrivée » arbora le pavillon « L » avec le ou les groupes concernés par le deuxième départ.

5.6 Programme sous réserve de modifications imposées par la situation sanitaire COVID-19

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles en ligne et sur le tableau officiel de l'épreuve.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construit

7.2 L'emplacement de la zone de course est le Petit Lac (Lac Léman)

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Selon RCV, annexe A.

9.2 Les 8 meilleures manches seront retenues.

9.3 Les résultats seront établis par groupe et par classe SRS pour autant qu'il y ait un minimum de cinq bateaux par classe. Autrement les classes seront regroupées à la discrétion du comité d'organisation.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Prix pour les trois premiers de chaque classement.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jean-Luc Lévêque

Mail : jlleveque@nautique.ch / Tel : +41 78 823 34 73



DELEN

SUISSE

